DEPARTEMENTOISE

ARRONDISSEMENT CLERMONT

CANTONESTREES ST DENIS

NOMBRE

De conseillers en exercice 23

De présents 19

De votants 22

OBJET

Désignation d'un secrétaire de séance

Date de la convocation: 01/09/2025

Nombre de votes pour : 22 Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents:

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, Mme COURSEAUX Estelle, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, M. FIEVEZ Patrick, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre

Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles

Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric

Absente excusée: Mme MATS Anik

Secrétaire: Mme LOISEL Marie-Christine

VU le C.G.C.T. et notamment son article L 2121-15,

CONSIDERANT l'obligation de désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE de désigner Mme LOISEL Marie-Christine, secrétaire de séance.

Le Maire

Denis FLOUR

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site

: www.telerecours.fr